

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2529

présenté par

M. Lecamp, M. Girardin, M. Lavergne et Mme Le Peih

ARTICLE 10

I. – À l'alinéa 27, substituer aux mots :

« en agriculture »

les mots :

« des exploitations agricoles ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« de tous les actifs et les »

les mots :

« des actifs et des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel